

Monsieur Stéphane Séjourné,  
*Président du groupe Renew*  
Membres du groupe Renaissance

**Objet** : Appel aux membres du groupe Renew pour qu'ils soutiennent un règlement SUR ambitieux lors du vote en plénière, pour l'avenir de nos agriculteurs, de nos citoyens et de la biodiversité

Chers membres de Renew,

Générations Futures tenait à saluer les membres de votre groupe ayant soutenu l'ambition du règlement sur l'usage durable des pesticides (SUR) lors de son vote en commission ENVI. Le règlement SUR est d'un intérêt public majeur et sera déterminant pour la santé, le bien-être et la prospérité des générations actuelles et futures. Nous comptons donc sur l'ensemble des députés Renew afin de poursuivre sur cette voie lors du vote en plénière le 22 novembre.

Pour plusieurs raisons, la proposition SUR offre une opportunité que les décideurs politiques, les citoyens et les agriculteurs ne peuvent se permettre de manquer. Des pratiques agricoles durables conduisant à un environnement sain sont le fondement essentiel d'un avenir prospère pour l'agriculture et les zones agricoles de l'UE.

1) La santé des citoyens et des agriculteurs de l'UE

Les [priorités de Renew pour 2019-2024](#) sont claires: "*L'égalité d'accès à la santé pour les citoyens sera au cœur de toutes nos politiques. Nous nous emploierons à répondre à la volonté des citoyens de bénéficier d'un environnement non toxique offrant un air pur et une eau propre, ainsi que des produits sûrs et exempts de produits chimiques dangereux.*" Pour répondre à ces priorités, il est essentiel que Renew soutienne un règlement SUR ambitieux, avec des mesures efficaces et contraignantes en matière de lutte intégrée contre les nuisibles et d'objectifs de réduction des pesticides, ainsi que de protection ambitieuse des zones sensibles.

Il existe un large consensus scientifique sur le fait que les [pesticides peuvent avoir de graves répercussions sur la santé humaine](#) : **les agriculteurs et leurs familles étant les premières victimes de la toxicité des pesticides**. Les scientifiques reconnaissent que ces effets sont largement sous-estimés, car les effets cumulatifs ont été largement négligés. Les personnes sont affectées par [différentes voies d'exposition](#) (inhalation, ingestion, absorption cutanée, poussière intérieure, ...), dont plusieurs ne font pas partie du processus réglementaire d'approbation des pesticides de l'UE. Il est prouvé que les pesticides [sont volatiles](#) sur de grandes distances, jusqu'à plusieurs kilomètres. Des recherches récemment publiées dans le cadre du [projet Sprint de l'UE](#) montrent que **les résidus de pesticides sont omniprésents dans les environnements agricoles et résidentiels**. Sur les 600 échantillons analysés, 86 % contenaient des résidus de pesticides, tandis que 76 % contenaient des mélanges de pesticides. Au total, **197 pesticides différents ont été**

**trouvés dans les poussières des maisons.** La majorité de ces derniers sont classés comme "très dangereux" pour les mammifères et liés à des effets néfastes sur la santé humaine. **Les résultats scientifiques montrent donc qu'il est primordial de réduire autant que possible l'utilisation de tous les pesticides.**

Le **principe de précaution** est déjà inscrit au sein de la directive SUD de 2009 (article 2.3) et il est crucial qu'il le soit aussi dans le règlement SUR afin de prioriser la santé humaine et environnementale aux objectifs productifs. Ainsi, **le règlement devrait mentionner les "autorités publiques" aux côtés des Etats-membres** afin que des mesures puissent être prises aux échelles locales si besoin (voir amendements en annexe 1).

2) Les écosystèmes sont le fondement de l'agriculture et de la prospérité

[La charte du groupe Renew](#) souligne que "*nous devons prendre nos responsabilités face à certains qui ne croient pas à l'urgence écologique. La réinvention de l'Europe n'aura de sens que si nous préservons l'environnement pour les générations futures et parvenons à réaliser la transition vers une utilisation durable et circulaire de nos ressources limitées.*" [Les priorités de Renew pour 2019-2024](#) ajoutent: "*l'Union doit renforcer la protection de la nature en s'appuyant sur une ambitieuse stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 visant à mettre un terme à la perte de biodiversité et à inverser cette tendance en Europe et dans le monde. Elle devrait aussi exploiter pleinement les bénéfiques accessoires de l'action climatique européenne*" et que "*l'Union doit s'attaquer aux causes de la perte de biodiversité, notamment au travers des politiques qu'elle mène dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, du commerce et de l'énergie (...)*".

**Des écosystèmes sains et les services qu'ils fournissent sont une condition préalable au bien-être humain, à des systèmes de production alimentaire résilients et à une économie durable et prospère.** Nous dépendons de la biodiversité pour des services essentiels tels que la production alimentaire, le bon fonctionnement des sols, la lutte naturelle contre les ravageurs, la pollinisation, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la santé le bien-être, et pour garantir la résilience globale de nos systèmes agricoles ainsi que l'attractivité des zones agricoles.

**L'effondrement de la biodiversité, ainsi que le niveau élevé de [pollution par les pesticides](#) dans les masses d'eau et les autres écosystèmes, exigent des mesures ambitieuses et contraignantes.** Les succès d'agriculteurs appliquant la protection intégrée des cultures à travers l'Europe montrent que l'UE dispose du savoir-faire nécessaire pour mener à bien le changement de système vers des pratiques durables. L'actuelle directive sur l'utilisation durable des pesticides (SUD) n'a pas permis de protéger de manière adéquate les zones naturelles et les ressources en eau. **Les zones sensibles ont besoin d'une protection ambitieuse au niveau de l'UE,** afin de répondre enfin à la menace urgente d'effondrement des écosystèmes.

3) Le coût de l'inaction

**Le coût de l'inaction face aux effets sur la santé et à la dégradation de l'environnement dépasse de loin tous les coûts prévus liés à la réduction des**

**pesticides.** Une [étude](#) récente de l'Agence pour l'environnement du gouvernement allemand a révélé que les coûts annuels de la perte de biodiversité due à l'agriculture intensive dans ce seul pays s'élevaient à **50 milliards d'euros** - dépassant les coûts économiques potentiels de la mise en œuvre de la législation nécessaire à la protection et à la restauration de la biodiversité. [Une autre étude](#) a estimé que les coûts sociétaux de **l'utilisation des pesticides en France représentent plus de 10 % du budget annuel 2017 du ministère français de l'agriculture et de l'alimentation.** Une [étude du BASIC](#) montre que les coûts directement imputables aux pesticides, qui sont supportés par nos sociétés, sont deux fois plus élevés que les bénéfices nets de l'industrie.

#### 4) La science et les citoyens sont clairs

Un récent [sondage](#) réalisé par Ipsos au Danemark, en France, en Allemagne, en Pologne, en Roumanie et en Espagne, et publié par PAN Europe, montre une fois de plus que **les citoyens soutiennent ouvertement des politiques ambitieuses en matière de pesticides**, avec un large consensus dans les différents États membres. Pas moins de 81,8 % des personnes interrogées sont préoccupées par l'impact environnemental de l'utilisation des pesticides, tandis que 75,9 % s'inquiètent de l'impact des pesticides sur leur santé et celle de leur famille.

En 2022, [668 scientifiques](#) ont averti que *"les efforts politiques visant à abandonner les objectifs de durabilité de la stratégie "de la ferme à la table" (y compris l'utilisation des pesticides) ne nous protègent pas de la crise actuelle, mais l'aggravent et la rendent permanente"*. Peu après, [739 scientifiques](#) ont appelé à un règlement ambitieux sur l'utilisation durable des pesticides, car *"l'utilisation intensive de pesticides dans l'agriculture est étroitement liée au déclin des insectes, des oiseaux et de la biodiversité dans les systèmes terrestres et aquatiques, ainsi qu'à des effets néfastes sur la santé publique mondiale"*. Récemment, [6 000 scientifiques](#) ont exprimé leur soutien au Green Deal de l'UE et ont rejeté les arguments contre le règlement sur l'utilisation durable des pesticides et la loi sur la restauration de la nature. Ils soulignent que la restauration de la nature et la réduction de l'utilisation des produits agrochimiques sont essentielles pour maintenir la capacité de production à long terme et renforcer la sécurité alimentaire.

#### 5) Le besoin d'un indicateur pertinent

Toutefois, ce règlement et les buts qu'il poursuit seraient vains, s'ils ne sont pas assortis d'un indicateur adéquat permettant de suivre l'évolution des objectifs de réduction de l'utilisation et du risque des pesticides. En effet, la Commission européenne a proposé l'indicateur de risque harmonisé 1 (HRI 1) comme moyen de suivre la réalisation des objectifs. Cependant, cet indicateur, actuellement en discussion, est [très problématique](#), comme le démontre un [rapport](#) publié par nos collègues de Global 2000 Autriche et traduit par notre organisation.

Le rapport montre que **l'indicateur HRI 1 discrimine le plus fortement les pesticides utilisés dans l'agriculture biologique.** Mais même parmi les pesticides conventionnels, il existe un biais systématique en faveur des plus toxiques : leur toxicité étant sous-estimée lorsque l'IRH 1 est appliquée. Cela est particulièrement vrai pour les insecticides hautement toxiques tels que les pyréthroïdes ou les pesticides néonicotinoïdes, en raison d'une

corrélation inverse entre la toxicité des substances actives des pesticides et leurs taux d'application par hectare. En raison de la sous-estimation des risques liés aux pesticides de synthèse et, parallèlement, de la surestimation exorbitante des risques liés aux substances actives d'origine naturelle utilisées dans l'agriculture biologique, l'application de la HRI 1 compromet d'autres objectifs importants du Green Deal, en plus de l'objectif de réduction de 50 % des pesticides.

D'autres indicateurs existent au niveau national. En France, par exemple, un indicateur basé sur le nombre de doses de pesticides utilisées (appelé NODU) permet d'avoir une vision claire et impartiale de l'utilisation des pesticides. En Allemagne, l'agence allemande de l'environnement (UBA) a publié un [document](#) montrant qu'il est possible de modifier la méthodologie HRI1 actuellement proposée en **normalisant les données relatives aux ventes avec les taux d'application spécifiques aux substances et en réduisant le facteur de pondération pour les substances actives dont l'approbation a expiré**. Il est donc nécessaire que les membres du groupe Renew aille plus loin encore que les amendements de compromis placés en annexe 2.

Compte tenu de ces éléments, nous vous demandons de soutenir un règlement SUR ambitieux, de vous engager dans une prise de décision basée sur la science, et de remplir votre devoir de représenter l'intérêt public des citoyens, des générations actuelles et futures.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations,

**Maria Pelletier,**

Présidente de Générations Futures



**Annexe 1 : principe de précaution**

Amendment 63 - Part of ENVI text

Article 2 – paragraph 2 – subparagraph 1 a (new)

Text proposed by the Commission

Amendment

*This Regulation shall not prevent Member States from applying the precautionary principle in restricting or prohibiting the use of plant protection products in specific circumstances or areas.*

Amendment 2 - Part of ENVI text

Text proposed by the Commission

Amendment

(1) The Treaty requires a high level of protection of human health and of the environment to be ensured in the definition and the implementation of all Union policies and activities and provides that Union policy on the environment is to aim at a high level of protection.

(1) The Treaty requires a high level of protection of human health and of the environment to be ensured in the definition and the implementation of all Union policies and activities and provides that Union policy on the environment is to aim at a high level of protection. ***The Treaty stipulates that Union policy on the environment shall be based on the precautionary principle and on the principle that preventive action should be taken.***

## Annexe 2 : Indicateur de risque harmonisé 1 (HRI 1)

### COMPROMISE AM 15

#### Annex VI – Section 2 – point 1

##### Text proposed by the Commission

1. This indicator shall be based on statistics on the quantities of active substances placed on the market in plant protection products under Regulation (EC) No 1107/2009, provided to the Commission (Eurostat) under Annex I of Regulation (EC) No 1185/2009. Those data are categorised into 4 groups.

##### Amendment

1. This indicator shall be based on statistics on the quantities of active substances placed on the market in plant protection products under Regulation (EC) No 1107/2009 in combination with the mean application rates of chemical active substances based on their representative uses 1a which have been evaluated under Regulation (EC) No 1107/2009, provided to the Commission (Eurostat) under Annex I of Regulation (EC) No 1185/2009. Those data are categorised into 4 groups.

#### Annex VI – Section 2 – point 3

##### Text proposed by the Commission

Harmonised risk indicator 1 shall be calculated by multiplying the annual quantities of active substances in plant protection products placed on the market for each group in Table 1 by the relevant hazard weighting set out in row (iii), followed by the aggregation of the results of these calculations

##### Amendment

Harmonised risk indicator 1 shall be calculated by dividing the annual quantities of active substances in plant protection products placed on the market by the mean application rate per hectare of its representative uses1a and multiplying the results for each group in Table 1 by the relevant hazard weighting set out in row (iii), followed by the aggregation of the results of these calculations.